

Lyon, le 27-08-2020

Objet : Changements réglementaires CORAGEN® (N°AMM : 2100121)

Madame, Monsieur,

À la suite de la transformation de l'autorisation de mise sur le marché provisoire (AMMP) du **CORAGEN®** en AMM définitive par l'ANSES, vous trouverez ci-dessous, la liste des usages maintenus ainsi que ceux qui n'ont pas été renouvelés. Cette décision est datée du 21 Août 2020.

1 - Usages maintenus, nouvelles conditions d'emploi :

Le produit peut être utilisé sur les usages maintenus, conformément aux conditions d'emploi antérieures à la présente décision pendant une période de 6 mois.

A partir du 21/02/2021, les nouvelles conditions d'emploi présentées ci-dessous s'appliqueront :

Numéros usage	Intitulé de l'usage	Dose/ha	Nombre d'applications	Intervalle entre applications	Stades d'application	DAR	ZNT/DVP	Mention abeille
15553103	Maïs*Trt Part.Aer.*Chenilles phytophages ⁽¹⁾ Uniquement sur Maïs grain et maïs fourrage	0.125 L	1	-	BBCH20 à 55	F (BBCH 55)	ZNT 5m DVP 5 m	Ex
15553103	Maïs *Trt Part.Aer.*Chenilles phytophages Uniquement sur culture destinée à la production de semence	0.125 L	1	-	BBCH 20 à 50	Non applicable	ZNT 5m DVP 5 m	EX
			2	10 jours	Ou ⁽²⁾ BBCH 51 à 87	Non applicable		Ex et Fl
16663103	Maïs doux*Trt Part.Aer.*Chenilles phytophages	0,125 L	1	-	BBCH 20 à 50	F (BBCH 50)	ZNT 5m DVP 5 m	EX
			2	10 jours	Ou ⁽²⁾ BBCH 51 à 87	DAR 7 j		Ex et Fl
12103116	Pomme de terre*Trt Part.Aer.*Coléoptères phytophages	0.06 L	2 applications 1 an sur 2	14 jours	BBCH 31 à 69	14 jours	ZNT 5m	Ex et Fl

⁽¹⁾ Chenilles phytophages (Pyrales, Sésamie, Héliothis...)

⁽²⁾ Uniquement si le produit n'a pas été appliqué entre les stades BBCH 20 et 50

Protection de l'environnement (milieux, faune et flore) :

SPe1 : Pour protéger les eaux souterraines, suite à une utilisation sur pomme de terre, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du Chlorantraniliprole plus d'un an sur deux

SPe2 – Pour protéger les organismes du sol, ne pas appliquer ce produit avant le stade BBCH20 sur « maïs » et « maïs doux ».

SPe2 – Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur sols artificiellement drainés pour les usages sur « pomme de terre ».

SPe8 – Dangereux pour les abeilles. Ne pas utiliser en présence d'abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison et pendant les périodes de production d'exsudats, à l'exception des usages bénéficiant de la mention abeille (Fl et/ou Ex)

2 - Usages retirés avec délai de grâce pour la vente et la distribution des stocks sur les usages non renouvelés de 6 mois et délai de grâce pour le stockage et l'utilisation des stocks par l'agriculteur de 12 mois supplémentaires :

Numéros usage	Intitulé de l'usage
12703104	Vigne*Trt Part.Aer.*Tordeuses de la grappe (vin de cuve et vin de table)
12603103	Pommier*Trt Part.Aer.*Chenilles foreuses des fruits
12603105	Pommier*Trt Part.Aer.*Chenilles phytophages
12553103	Pêcher*Trt Part.Aer.*Chenilles foreuses des fruits
12653102	Prunier*Trt Part.Aer.*Chenilles foreuses des fruits
12103116	Amandier*Trt Part.Aer.*Chenilles foreuses des fruits
12453101	Noyer*Trt Part.Aer.*Chenilles foreuses des fruits
00212019	Noyer*Trt Part.Aer.*Mouches

L'usage n°15553101 - *Maïs*Trt Part.Aer.*Pyrales* est transformé du fait du catalogue des usages. L'utilisation sur maïs est maintenue dans les conditions d'emploi mentionnées dans le tableau 1 ci-dessous (Usage n° 15553103 - *Maïs*Trt Part.Aer.*Chenilles phytophages*).

En conséquence,

- Les distributeurs disposent d'un délai de grâce de 6 mois pour la vente et la distribution des stocks sur les usages non renouvelés ainsi que pour la mise à jour des étiquettes (jusqu'au 21/02/2021).
- Les agriculteurs disposent d'un délai supplémentaire de 12 mois (jusqu'au 21/02/2022) pour utiliser leurs stocks sur les usages non renouvelés.

Pour votre information, FMC va rapidement soumettre des extensions d'usages sur l'ensemble des usages retirés. Nous espérons ainsi récupérer ces usages au plus vite.

Nous vous invitons à informer vos clients qui ont acheté du **Coragen®** de ces changements dans les meilleurs délais.

Pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas contacter votre interlocuteur habituel.

Nous restons à votre entière disposition et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Patrick BERGOUGNOUX

Chef marché insecticides

11 bis, Quai Perrache, 69002 Lyon France

Tel : 06 80 12 08 77

Email : patrick.bergougnoux@fmc.comwww.fmcagro.fr